Réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

OBJECTIFS

Commprendre comment réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

ENJEUX

Etre capable d'identifier les risques sur son exploitaiton

PRÉ-REQUIS

Être installé comme agriculteur

CONTENU

Apports théoriques et mises en situation:
Qu'est-ce que le document unique ? (rappel de la législation)
Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation selon les activités concernées
Mesures et préconisations à mettre en place pour éviter ou diminuer ces risques
Comment le réaliser (méthodologie, évaluation…) ?
Pourquoi est-il préférable de le réaliser « soi-même »

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADEAR Côtes d'Armor

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 05/10/2020

TARIFS

Adhérent	**20 €**
Non adhérent	**20 €**
Non agricole	**20 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Cédric Bernard
agriculturepaysanne@wanadoo.fr
ADEAR Côtes d'Armor
Agriculture paysanne 22
93 boulevard Edouard Prigent

22000
Saint-Brieuc
Tel. 02.96.78.95.41
Fax. 02.96.94.16.28

NOTE : repas partagé

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
26/10/2020	A définir autour de Dinan 22100 Côtes-d'Armor	Gildas Griveau Conseiller sécurité MSA Armorique
02/11/2020	A définir autour de Dinan 22100 Côtes-d'Armor	Gildas Griveau Conseiller sécurité MSA Armorique

FINANCEURS

VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)